

Délibération N°2023-036-BC

Date de convocation : 7 juin 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Attribution d'aides financières dans le cadre du dispositif « appui animateurs jeunes »

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois de juin à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération du 13 février 2013, le conseil communautaire a adopté un dispositif de soutien financier aux projets de dimension intercommunale portés par les animateurs et les communes dans le but de permettre la réalisation de ces projets intercommunaux ainsi que de renforcer les coopérations de proximité à destination des 9-13 ans du territoire.

Rappel des principes généraux

Ont accès au dispositif les projets s'inscrivant dans la durée, engageant plusieurs animateurs et communes. Les projets comportent plusieurs actions cohérentes d'animation.

Après validation, une participation financière de la CCPL, plafonnée à 65% du coût net (hors poste animateur permanent), dans la limite de 5 000 € par projet.

Modalités administratives

Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier écrit présentant l'ensemble des actions et le budget auprès de la CCPL.

Les dossiers doivent être déposés pour le mois de juin de chaque année afin de pouvoir commencer les projets dès la rentrée.

Modalités d'intervention de la CCPL

La CCPL soutient les projets financièrement à hauteur de 65% du coût net plafonné à 5 000 euros par projet. Le coût net s'entend par le solde entre les dépenses liées à la mise en œuvre du projet et les recettes générées (participation familles, subventions partenaires extérieurs).

Dans le cadre de ce dispositif, 4 dossiers conviennent d'être examinés :

-le projet « Bien dans son corps, bien dans sa tête ! » : porté conjointement par le Centre d'animation Local (Commana, Guimiliau, Locmélard) et Lampaul Guimiliau. Il accompagne 36 jeunes de 11 ans et +, un public décrocheurs et e-génération, réfractaires à l'activité physique. Ce projet est en lien avec la médiatisation des JO pour renouer avec le sport mais aussi et surtout le vivre ensemble. Sports collectifs, ateliers de bien être, estime de soi sont au programme. Le budget prévisionnel est de 18 350€, la participation de la CCPL est sollicitée à hauteur de 5 000€.

-le projet « Projet Sport Nature ! » porté par les communes de Sizun et Guiclan et à destination de 48 jeunes de 8 à 15 ans. Différentes actions et temps forts autour du sport et de la nature sont proposés : grand jeu de piste dans les Monts d'Arrée, sports, séjour ski. Le budget prévisionnel est de 50 046.70€, la participation de la CCPL est sollicitée à hauteur de 5 000€.

-le projet « Jeunes Mais secouristes ! » porté par les communes de Bodilis-Plougar-Plougourvest et Plouzévédé-Saint Vougay-Trézilidé. 60 jeunes sont impliqués dans ces actions de sensibilisation et d'initiation à la prévention, à la protection et aux gestes de premiers secours dans différents milieux et situations. Formations, séjours de cohésion, réalisation de petites vidéos sont prévus pour partager et diffuser leur expérience à d'autres jeunes du territoire. Le budget prévisionnel est de 95 057,36€, la participation de la CCPL est sollicitée à hauteur de 5 000€.

-le projet « Rendons propre la nature », porté par les communes de Plouvorn et Plounéventer. Ce projet a été validé en 2022 mais a été reporté sur l'année 2023-2024. Il concerne 50 jeunes (25/communes) – Différentes Actions et temps forts sont proposés : « Forêt propre », « Rando propre à la mer », « Rando propre à la montagne », Les Bretons font du ski. Le budget prévisionnel est de 36 070€, la participation de la CCPL est sollicitée à hauteur de 5 000€.

Vu la délibération du conseil communautaire n°99-03 en date du 27 février 2013 définissant les modalités de la participation financière de la CCPL dans le cadre du dispositif « appui animateurs jeunes » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide une aide à hauteur de 5 000 € au titre du dispositif « appui animateurs jeunes » pour le projet « Bien dans son corps, bien dans sa tête ! » porté par le Centre d'animation Local (Commana, Guimiliau, Locmélard) et la commune de Lampaul Guimiliau.**

- Valide une aide à hauteur de 5 000 € au titre du dispositif « appui animateurs jeunes » pour le projet « Projet Sport Nature ! » porté par les communes de Sizun et Guiclan.
- Valide une aide à hauteur de 5 000 € au titre du dispositif « appui animateurs jeunes » pour le projet « Jeunes ... Mais secouristes ! » porté par les communes de Bodilis-Plougar-Plougourvest et Plouzévéde-Saint Vougay-Trézilidé.
- Valide une aide à hauteur de 5 000 € au titre du dispositif « appui animateurs jeunes » pour le projet « Rendons propre la nature » porté par les communes de Plouvorn et Plounéventer.
- Autorise le Président ou son représentant à verser ces aides financières.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 juin 2023.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.



Le Président,
Henri BILLON.

